



Les acteurs de l'accompagnement des associations sportives en Allier

Les acteurs de l'accompagnement

Plusieurs accompagnateurs des associations sportives

- Le Comité Olympique et Sportif de l'Allier (CDOS Allier)
 - Le greffe des association (Montluçon)
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
 - Le Conseil Départemental de l'Allier
- Les acteurs Guid'Asso dont le CDOS Allier et PSL Auvergne
 - Vos comités départementaux sportifs

Le greffe des associations

Type de modification	Greffe des associations	CFE / Insee
Modification du nom ou du titre de l'association	Oui	Oui
Modification de l'adresse du siège de l'association	Oui	Oui
Modification de l'objet de l'association	Oui	Oui (modification du code APE)
Modification dans la liste des dirigeants	Oui	Non
Modification des statuts de l'association	Oui	Non
Nouvelle composition d'une union ou d'une fédération	Oui	Non
Modification d'établissement-s de l'association (création, modification, suppression)	Oui	Oui
Actualisation de l'état patrimonial : acquisitions ou aliénations	Oui	Non
Dissolution/cessation d'activité	Oui	Oui

→ Permet d'effectuer des démarches administratives relatives à votre vie associative

Pôle Départemental des Associations

8 place de la Comédie

03100 Montluçon

Contacts

Site web <https://www.allier.gouv.fr/>

Adresse email pref-associations@allier.gouv.fr

Téléphone 04 70 02 25 04

Le SDJES



Accompagnement des dispositifs :

- 2h de sport supplémentaires au collège
- Aides ANS PST (Savoir rouler à vélo, j'apprends à nager, ANS Emploi)
- Service civique au sein d'association sportive (Jérôme Labonne)
- Intervention des clubs lors des séjours de cohésion SNU
- Agrément JEP des associations sportives
- Co-animateur Guid'Asso (Estelle Nedelec)
- Réglementation et contrôle

Cheffe de service : Florence Barbat

Le Conseil départemental de l'Allier

*Actions selon la politique sportive du département

*Accompagnement des comités départementaux via des subventions (dossier à déposer avant le mois de mars)

*Accompagnement des comités et des clubs pour l'organisation d'une manifestation sportive : demande de subvention à effectuer avant l'événement.

*Accompagnement du Haut-Niveau – Allier Sport

*Développement des activités Pleine Nature

Attention : les déclarations administratives de manifestations sportives se font auprès de la Préfecture et sur le site : <https://declaration-manifestations.gouv.fr/>

Le réseau Guid'Asso

Le réseau Guid'Asso est le nouveau CRIB (Centre de ressources et d'information des bénévoles). Il permet à toutes les associations (dont les associations sportives) d'être accompagnées au quotidien sur tous les aspects de leur vie associative :

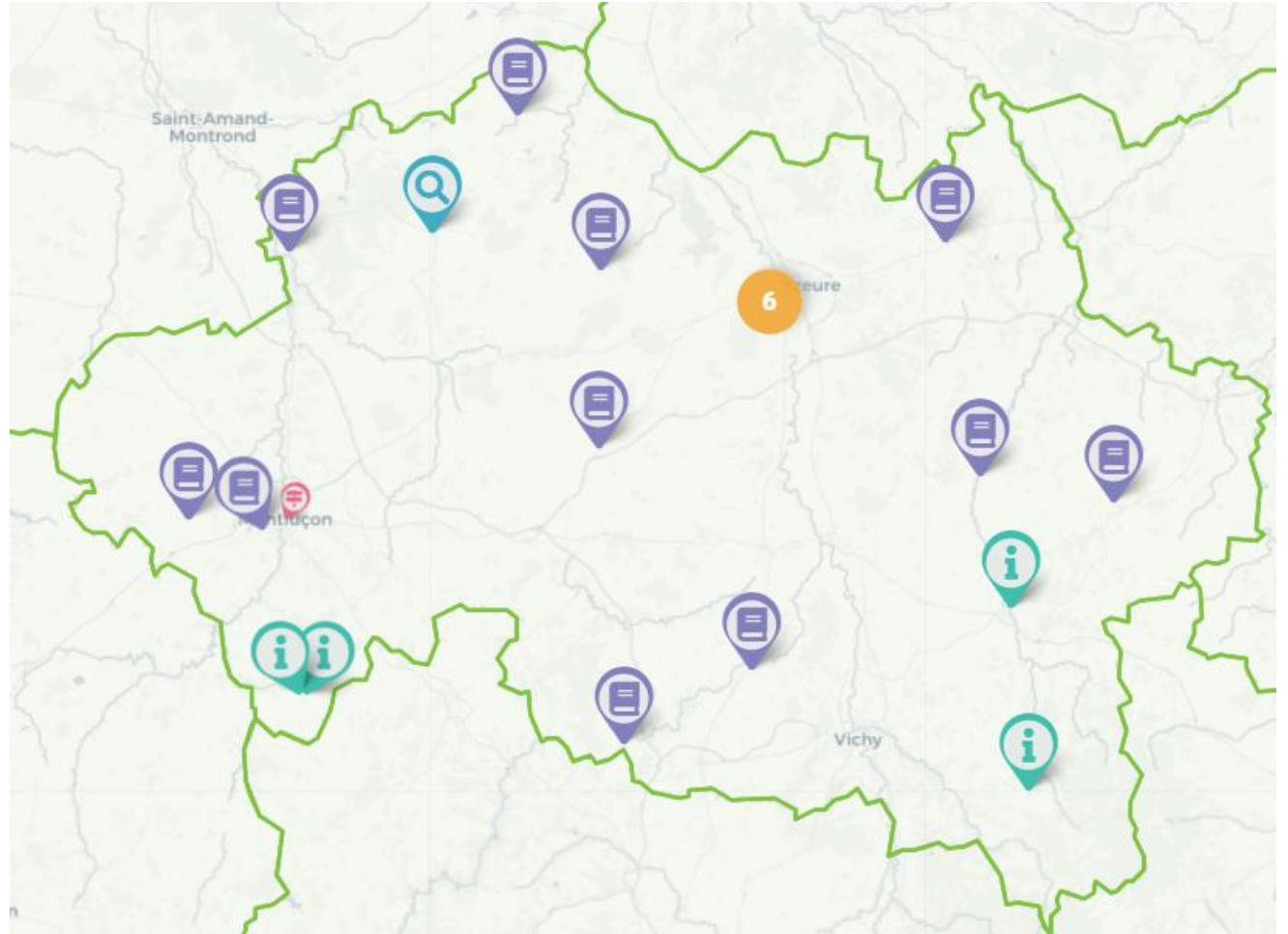
- Gouvernance
- Statuts, règlement intérieur
- Valorisation des bénévoles
- Communication
- Gestion financière et demandes de subventions
- Développement du projet associatif
- Etc.

Accompagnement individualisé et formations gratuites dans plusieurs structures du département

Contacts :

Estelle Nedelec, SDJES, estelle.nedelec@ac-clermont.fr ; 04.43.57.20.88

Laetitia Pelletier, Fédération des Centres Sociaux, federation.csx03.vieasso@gmail.com , 06.31.26.86.96



PSLA – Profession Sport et Loisirs Auvergne

Accompagnateur Guid'Asso expert Emploi : tout ce qui peut toucher l'employabilité dans le domaine associatif, et plus particulièrement dans le sport (ils sont aussi groupement d'employeurs dans le sport).

- Être employeur associatif : avant de se lancer
- Être employeur associatif : la mise en œuvre

1 / Les démarches : par où commencer ?

2 / Le coût d'un emploi et les allègements de charges possibles

3 / Les obligations employeurs

- La rédaction des contrats
- Quel contrat choisir ?



profession
sport & loisirs

AUVERGNE

Structures locales qui peuvent être mobilisées lors d'évènements sur les violences sexistes et sexuelles en plus du CIDFF :

- CIDFFAllier, pour des interventions, animations ou prestations de sensibilisation (égalité filles/garçons, violences sexistes et sexuelles, etc.) : cidff.03@orange.fr ou 04-70-35-10-69
- Maison de protection des familles (unité de la Gendarmerie nationale) qui effectue des actions de sensibilisation sur le sujet (mpf.ggd03@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Planning familial 63 : accueil@pf63.fr ou 04 73 37 12 07

Les structures locales sont peu nombreuses. Il est toujours possible de faire appel à des structures nationales pour des actions de prévention.

Demande de Mme Varin, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité qu'on lui fasse remonter tout projet de clubs souhaitant se mobiliser sur le sujet ou toute difficulté que les clubs pourraient soulever dans l'organisation d'actions autour de cette thématique.

En cas de besoin :

CDOS Allier

allier@franceolympique.com

www.cdosallier.fr

06 77 42 63 67

07 62 74 72 75

